

Rapport final

Projet de recherche :

Géolocalisation des ruchers en Chaudière-Appalaches

13-AP-243

Responsable

Nicolas Tremblay agr., conseiller apicole provincial (CRSAD)

Organismes subventionnaires

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, MAPAQ

Centre de recherche en sciences animales de Deschambault, CRSAD

Début du projet : décembre 2013

Rapport final : mars 2014

Aperçu du projet

Les abeilles domestiques, en plus de produire du miel, sont des acteurs importants de la pollinisation. Elles jouent un rôle primordial en augmentant la quantité et la qualité des récoltes dans plusieurs cultures. En fait, la FAO reconnaît que les pollinisateurs interviennent dans plus de 35 % de la production végétale mondiale. Pour le Québec dont les recettes monétaires des cultures atteignaient 2,4 milliards de dollars en 2011, la pollinisation des fruits, légumes et autres plantes représente une somme considérable.

Dans le contexte agricole actuel, l'utilisation des pesticides pour assurer la protection des cultures est répandue. Actuellement, on se questionne sur la nécessité d'utiliser ces technologies sous nos conditions climatiques. Ces insecticides sont toxiques pour les abeilles car ces dernières, étant elles-mêmes des insectes, sont inévitablement sensibles aux insecticides appliqués pour éliminer les insectes ravageurs des cultures. C'est pourquoi, il est important d'améliorer les façons d'utiliser ces produits afin de protéger nos abeilles et l'ensemble des pollinisateurs sauvages. Plusieurs bonnes pratiques pourraient contribuer au maintien des populations d'abeilles dans un contexte d'utilisation d'insecticides agricoles. Le développement de l'agriculture québécoise a contribué à accroître les superficies agricoles susceptibles de recevoir des pesticides et donc du risque d'exposition des pollinisateurs aux insecticides. La région de la Chaudière-Appalaches ne fait pas exception à ce fléau. Pour cerner la problématique et pour identifier les ruches à protéger, il faut en connaître la localisation précise.

Par ce projet de localisation des ruches des entreprises apicoles, il sera possible de faire de la sensibilisation auprès des entreprises se trouvant dans un rayon de 5 km de ces emplacements de rucher (zones potentielles de butinage). Certes, toutes les entreprises devraient être sensibles à la problématique, mais pour l'heure, la protection des abeilles domestiques est une priorité d'intervention pour la région de la Chaudière-Appalaches. C'est donc pour cette raison qu'a été initié ce projet.

Recommandations

Comme nous avons pu le voir, avant de mettre en place un tel projet, il est important de contacter les apiculteurs. Ceux-ci ne sont pas naturellement très chauds à l'idée de partager les localisations de leurs emplacements. Afin de les convaincre, il a fallu leur démontrer que les localisations précises de leurs emplacements ne seraient pas divulguées à tous. Une fois rassurés et qu'ils ont compris la démarche régionale entreprise, c'est presque unanimement qu'ils ont accepté de participer au projet.

Nous avons mentionné précédemment que les apiculteurs ne tiennent pas habituellement un registre précis des localisations de leurs emplacements de ruchers. Ce qui fait que ceux-ci nous ont fourni en général l'adresse postale la plus proche de l'emplacement afin de nous indiquer où était situé le rucher. Cela a compliqué la localisation précise de ces emplacements. Toutefois, cinq producteurs nous ont fourni des localisations GPS précises. Ce qui a permis de localiser précisément ces emplacements.

Si vous aviez à refaire ce type de recensement, nous vous suggérons de localiser manuellement les ruchers manuellement à l'aide d'un GPS. Cela prendrait bien sûr du temps, mais c'est la seule manière d'obtenir des données réellement fiables.